ADRESSE
AU PEUPLE BRETON
DES VILLES ET CAMPAGNES,

DE LA PART DE LEURS DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

ADRESSE
AU PEUPLE BRETON
DES VILLES ET CAMPAGNES,
DE LA PART DE LEURS DÉPUTÉS
A L'ASSEMBLEÉ NATIONALE.

NOS CHERS COMPATRIOTES,

Nous avons appris, avec une profonde douleur, qu'on cherche à exciter, dans notre Province, une dangereuſe fermentation, & qu'on voudroit la diriger contre l'Aſſemblée Nationale.

Les auteurs de ces inſinuations perfides s'appliquent à donner de fauſſes interprétations aux Décrets de l'Aſſemblée; ils voudroient vous aveugler ſur les heureux effets du changement qui s'opere dans tout le Royaume, au point de vous

faire croire que, loin de vous être favorable, ce changement fera pour vous une fource de nouveaux malheurs. Nous favons qu'ils ont mis tout en œuvre pour parvenir à leur but; que par des confeils infidieux ils cherchent à vous livrer aux horreurs de la difette; qu'ils retiennent & vous engagent à retenir dans l'inaction les richeffes dont la circulation animeroit le commerce & l'agriculture; qu'ils ont créé des calamités & prolongé celles qui font inféparables d'une fi grande révolution, pour les attribuer à l'Affemblée Nationale, & vous irriter contre fes opérations.

Il eft de notre devoir, nos chers Compatriotes, de vous prémunir contre ces impreffions dangereufes, de vous éclairer fur vos véritables intérêts, de juftifier des Décrets auxquels nous nous eftimons heureux d'avoir concouru; il eft de notre devoir de vous découvrir le piege où l'on cherche à vous entraîner, & de vous faire connoître quels font vos ennemis.

Ces ennemis font ceux qui ont toujours eu des intérêts contraires aux vôtres, ceux qui de tout temps ont été vos oppreffeurs, ceux qui dans le nouvel ordre ont à perdre, pendant que vous avez beaucoup à gagner. Ce font ceux dont l'autorité va diminuer autant que votre liberté va s'accroître; ce font ceux dont les richeffes diminuées, ou plus juftement réparties, vont égale-

ment tourner au profit du pauvre & à l'honneur de la Religion ; ce ſont, en un mot, tous les hommes dont l'opulence étoit fondée ſur les abus & les vices de l'ancienne adminiſtration. Ne pouvant vous attaquer à force ouverte, parce qu'ils n'ont de forces que les vôtres ; ne pouvant vous convaincre par des vérités, parce que les vérités ſont contre eux & en votre faveur, ils ont pris à votre égard le ſeul parti qui leur reſtoit, celui de chercher à vous tromper & à vous ſéduire.

Ils vous trompent, lorſqu'ils accuſent l'Aſſemblée Nationale de lenteur dans ſes opérations : ſi la rapidité de ſes continuels travaux n'a pas toujours répondu à l'empreſſement des Peuples, vous ne devez l'attribuer qu'aux entraves qu'on n'a ceſſé d'y apporter, ſoit par des complots funeſtes contre la liberté de l'Aſſemblée, ſoit en éludant les propoſitions utiles par des propoſitions dangereuſes ou étrangeres.

Ils vous trompent, lorſqu'ils accuſent l'Aſſemblée Nationale d'indifférence ſur le ſort de la claſſe la plus malheureuſe des Citoyens, puiſque par le premier de ſes Décrets, elle a conſacré, d'une maniere ſolemnelle, les droits de tous les Français & leur liberté, en déclarant : « Que tous » les hommes naiſſent & demeurent libres & » égaux en droits, que tous ſont égaux aux yeux » de la Loi, & ſont également admiſſibles à

» toutes les dignités, places & emplois publics, » ſelon leur capacité, ſans autres diſtinctions que » celle de leurs vertus & de leurs talens » ; puiſqu'en un mot tous ſes Décrets tendent à vous tirer de l'aviliſſemenr dans lequel les préjugés & les uſurpations des ci-devant privilégiés vous tenoient depuis pluſieurs ſiecles, pour vous élever au rang honorable de Citoyens.

Ils vous trompent, lorſqu'ils diſent que le conſentement du Roi aux Décrets de l'Aſſemblée Nationale n'eſt pas libre, tandis que le Roi a ſolemnellement déclaré le contraire ; tandis qu'il regne entre Sa Majeſté & l'Aſſemblée l'union la plus étroite & l'harmonie la plus favorable à la régénération de la France ; tandis que le Roi a ſévi lui-même, avec célérité, contre des Parlemens qui ont oſé déſobéir aux Décrets de l'Aſſemblée.

Ils vous trompent, lorſqu'ils rejettent ſur les Repréſentans de la Nation la cauſe de la diſette qui a frappé pluſieurs Provinces, & les ſoulevemens qui en ont été la ſuite, tandis que l'Aſſemblée a porté les Lois les plus ſages pour faciliter la circulation des grains, & en empêcher l'exportation ; tandis qu'il eſt certain que ces émeutes ont été ſuſcitées par les ennemis du bien public, & qu'elles l'ont été pour diſſoudre l'Aſſemblée, ou pour éluder ſes Décrets.

Ils vous trompent d'une maniere bien criminelle, lorſque, pour alarmer vos conſciences, ils vous infinuent que les Décrets de l'Aſſemblée Nationale préparent la chute de la Religion. Loin que ces Décrets lui portent atteinte, elle n'en ſera que plus révérée, & ſes Miniſtres n'en deviendront que plus reſpectables. Deux excès également funeſtes les éloignoient de l'eſprit évangélique : les uns, trop pauvres, aviliſſoient leur miniſtère ; les autres, trop riches, s'aviliſſoient eux-mêmes, & pendant que l'Egliſe poſſédoit beaucoup plus de biens qu'il n'en falloit pour la ſubſiſtance de tous ſes Miniſtres, les plus utiles d'entr'eux, vos Curés, vos Prêtres, manquoient ſouvent du néceſſaire, & étoient réduits à recevoir & même à exiger de vous des honoraires dans l'exercice de leurs fonctions, & à vivre par des quêtes aux dépens de votre propre ſubſiſtance. Cet abus criant diſparoît devant la réforme que prépare l'Aſſemblée Nationale. D'après une répartition plus juſte des biens du Clergé, vos Recteurs, Curés & Prêtres auront une exiſtence plus honorable, & les ſecours deſtinés aux pauvres ſeront invariablement aſſurés ; enfin, vous n'aurez plus à payer ces rétributions qu'on prélevoit ſur vous ſous le nom de *caſuel*, comme une eſpece d'impôt ; & les cérémonies religieuſes devenant gratuites, n'en acquerront que plus de majeſté,

Une Conſtitution qui rétablira l'égalité entre les hommes, les protégera par de bonnes Lois, doit néceſſairement ramener les bonnes mœurs ; or, les bonnes mœurs, ſous le regne de l'Evangile, ſont inſéparables du reſpect pour notre Religion & pour le culte qu'elle a établi.

Ils vous trompent enfin dans tout ce qu'ils vous diſent, pour vous faire regreter l'ancien régime & redouter le nouveau. Cet ancien régime étoit tout entier à votre préjudice, & tout entier à leur avantage : le Peuple payoit ſeul preſque tous les impôts, & n'avoit aucune prérogative ; les Privilégiés, affranchis des charges, jouiſſoient de toutes les faveurs ; les places d'adminiſtration, de haute magiſtrature étoient pour eux ; l'éducation des Nobles épuiſoit le tréſor de la Province. Combien d'établiſſemens, d'écoles militaires, de penſions pour eux, & pas un ſeul pour vos enfans (1) !

Les Etats de la Province, qu'ils regrettent avec tant de raiſon, n'étoient, pour ainſi dire, compoſés que de la Nobleſſe & du haut Clergé. Tous les *Gentilshommes* avoient droit d'y aſſiſter, tandis que les claſſes les plus éclairées, les plus nombreuſes & les plus utiles n'étoient repréſentées

---

(1) Perſonne n'ignore ce mot fameux d'un Gentilhomme, parlant, en pleins Etats, aux Communes : *N'avez-vous pas les Hôpitaux & les maiſons de force* ?

que par quarante-deux Députés, la plupart déjà Nobles ou ennoblis, ou aſpirans à le devenir, & dont la volonté s'anéantiſſoit auprès de la volonté toute-puiſſante d'une foule de Gentilhommes; auſſi les a-t-on vu ſouvent diſpoſer des revenus publics de la maniere la plus abuſive & la plus frivole (1).

Oppoſez à ce tableau celui des avantages que la nouvelle Conſtitution vous aſſure. Vous gémiſſiez ſous le poids des droits féodaux, des ſervitudes perſonnelles, des corvées, des banalités, ſans avoir la faculté de vous en affranchir : les plus odieux de ces droits ſont anéantis, les autres ont été déclarés rachetables : les droits de colombier & de chaſſe étoient, pour vos récoltes, deux fléaux également deſtructeurs; le premier a été reſtreint, le ſecond ſupprimé : la taxe du franc-fief venoit ſans ceſſe humilier & déſoler vos familles, elle eſt proſcrite. Les impoſitions étoient réparties avec une inégalité monſtrueuſe; il a été décrété que tous les Citoyens contribueroient à toutes les charges publiques, en raiſon de leurs facultés, ſans diſtinction de perſonnes. Eloignés de l'adminiſtration des revenus publics, il ne vous étoit pas permis, par vous ni par vos Repréſentans, de ſurveiller l'emploi de vos contributions :

(1) Voyez auſſi le compte rendu aux Bretons, *Nantes*, 1789.

ce droit, par l'établiſſement des nouvelles Aſſemblées politiques, eſt maintenant aſſuré au moindre d'entre vous. Les plus petites Paroiſſes vont être chargées de s'adminiſtrer elles-mêmes : en un mot, chaque Citoyen aura le droit, non-ſeulement de ſe plaindre des injuſtices particulieres qu'il pourroit éprouver, mais encore des malverſations qu'il appercevra.

De toutes les parties de la Bretagne il s'éleve de juſtes réclamations contre le régime du Domaine congéable : dès que l'ordre du travail le permettra, vos Députés ne négligeront pas d'attaquer cette eſpece de féodalité très-aggravante.

Vous vous plaignez des frais énormes de la Juſtice ; il a été décrété qu'elle ſera rendue gratuitement. L'Aſſemblée Nationale a auſſi prononcé la ſuppreſſion des Juſtices ſeigneuriales : elle abrege les procédures ; & par la nouvelle diviſion de la Province, vous ſerez à portée des Adminiſtrateurs que vous aurez choiſis vous-mêmes.

L'injuſte & odieuſe diſtinction des Ordres vous avoit plongés dans l'aviliſſement, elle a été abolie : cette diſtinction s'étendoit juſques ſur les coupables. L'égalité des peines vient d'être décrétée : elle vous fermoit la route des emplois les plus honorables, cette route vous eſt ouverte, & la Nobleſſe ne ſera plus que ce qu'elle doit être, une

préférence d'opinion, ſans aucune prérogative légale.

Enfin, la dette énorme de l'Etat vous menaçoit d'une banqueroute, ou d'impoſitions les plus onéreuſes : la Province eût peut-être été forcée de recevoir la gabelle, le ſeul impôt qui n'y ſoit pas connu ; la gabelle, dont nos ennemis faiſoient un épouvantail, va être abolie pour tout le Royaume. Le paiement des dettes de l'Etat paroît en même-temps aſſuré, par l'effet des réductions conſidérables, ordonnées ſur les dépenſes exceſſives & peu néceſſaires ; & vous avez l'eſpoir fondé d'un ſoulagement progreſſif, à meſure que la dette va s'éteindre. Enfin, vous ſavez ce que l'Aſſemblée Nationale a décrété au ſujet des dîmes.

Tels ſont les changemens que vos ennemis voudroient vous faire redouter : vous devez voir à préſent qu'ils vous trompent ; ils ſont intéreſſés à empêcher la révolution, puiſque ce qu'elle vous fait gagner, ils le perdent. Ce plan d'égalité qui vous rapproche d'eux, bleſſe leur orgueil : ils voient avec dépit que les charges publiques ſeront pour eux comme pour vous, & que les lois ſeront ſéveres & bienfaiſantes pour les uns comme pour les autres.

Nous vous le diſons donc, nos chers Compatriotes, avec cette fermeté que votre intérêt nous

commande : nous vous en conjurons avec cette affection que notre Patrie nous inſpire ; rejetez les inſinuations perfides, les interprétations inſidieuſes des ennemis de la choſe publique ; conſidérez les motifs qui les animent dans ce moment où ils voient que leur injuſte domination va diſparoître devant la volonté générale. Dans ce moment où ils voient briller l'éclat de votre liberté naiſſante, ils vous preſſent, ils vous ſollicitent, ils vous excitent par de fauſſes terreurs, par des promeſſes menſongeres : ils nomment leurs intérêts mal entendus *patriotiſme* : ils les nomment *religion* ; & lorſque vous croiriez défendre votre religion & votre patrie, vous ne défendriez que les faux intérêts de vos oppreſſeurs : en les ſervant, vous travailleriez à votre propre ruine, vos efforts ne ſeroient funeſtes qu'à vous-mêmes ; toutes les Provinces de France, une partie même de vos compatriotes, ſe ligueroient contre vous. Que pourriez-vous alors ? Suſpendre de quelques momens, peut-être, le bonheur de vos concitoyens, &, au prix de votre ſang, faire le malheur de votre patrie.

Ah ! nous vous en conjurons encore, au nom de votre honneur ; que votre caractere, célebre par ſon énergie qui s'eſt déjà déployée avec tant de ſuccès contre le deſpotiſme, ne ſoit point entaché par des démarches inconſidérées ; que les

faſtes de notre hiſtoire ne ſoient point ſouillées par une honteuſe réſiſtance ; qu'il ne ſoit pas dit que des Bretons ont dédaigné une révolution que l'Europe admire, & qu'ils aient repouſſé cette liberté précieuſe que la Nation leur préſente, & qu'ils ont eux-mêmes honorablement préparée.

Quand le deſpotiſme miniſtériel entreprenoit de réformer, ſans votre concours, vos Etats & votre Parlement, pour mieux vous aſſervir, vous étiez louables de lui oppoſer la plus ferme réſiſtance ; mais vous devez vous ſoumettre, quand c'eſt la raiſon, la Nation entiere, votre liberté qui commandent ces réformes, & les dirigent pour votre propre bonheur. Quels droits, quels privileges pourriez-vous alléguer ? Eſt-il des droits plus reſpectables que ceux de la raiſon ? en eſt-il de plus anciens ? Eſt-il des droits plus légitimes que ceux de la volonté générale ? eſt-il enfin des privileges de Province, plus précieux que la liberté la plus entiere, devenue commune à toutes les Provinces de l'Empire ?

Quand tous les pays, toutes les villes du Royaume s'empreſſent d'abdiquer leurs privileges & leurs uſages particuliers, afin d'acquérir une conſtitution libre, comment feriez-vous aſſez aveugles pour dédaigner cet heureux échange, & regreter des privileges qui ne peſoient que ſur vous ſeuls?

Et ont ſigné,

Coroller, Procureur du Roi, Député d'Hennebond.
De Kervelegan, Sénéchal, Député de Quimper.
De Champeaux, Sénéchal, Député de St. Brieuc.
Giraux-Dupleſſix, Procureur-Syndic, & Député de Nantes.
Poupard, Député de Dinan.
Le Dean, Député de Quimper.
Chaillon, Député de Nantes.
Neuville, Député de St. Brieuc.
Tuault, Député de Ploermel.
Gagon, Député de Dinan.
Ratier, Recteur, Député de Broons.
Duſers, Député de Vannes.
Lucas de Bourgerel, Député de Vannes.
De la Ville-le-Roux, Député de l'Orien.
Coupé, Député de Lannion.
Tréhot de Clermont, Député de Quimper.
Baco, Député de Nantes.
Jary, Député de Nantes.
Varin, Député de Rennes.
Le Cuen de Kerangall, Député de Leſneven.
Languinais, Député de Rennes.
Le Lay de Grantugen, Député de Morlaix.
Poulain de Corbion, Député de St. Brieuc.
Billette, Député de Quimperlé.
Le Gendre, Député de Breſt.
Boullé, Député de Ploermel.

Le Chapelier, Député de Rennes.
De Fermond député de Rennes.
Allain, Recteur, Député de Josselin.
Baudouin, Député de Lannion.
Verguet, Prieur du Rellecq, Député de Léon.
Perret de Trécadoret, Député de Ploermel.
Ruello, Recteur, Député de Loudeac.
Le Breton, Prieur de Redon, Député de Vannes.
Le Floch, Député d'Hennebond.
Moyot, Député de Brest.
Keraugon, Député de Lesneven.
Blin, Député de Nantes.
Le Golias, Député de Carhaix.
Getard, Député de Rennes.
Guinebaud, Député de Nantes.
Cottin, Député de Nantes.
Latyl, Prêtre de l'Oratoire, Député de Nantes.
Leissegues de Rosaven, Député de Quimper.
Hingant, Recteur, Député de St. Brieuc.
Garnier, Recteur, Député de Dol.
Binot, Député de Nantes.
Gabriel, Recteur, Député de Vannes.
Mechin, Recteur, Député de Nantes.
Lacoste, Député de Rennes.
Dubourg Lancelot, Recteur, Député de Rennes.
Symon, Recteur, Député de Dol.
Guegan, Recteur, Député de Vannes.
Delaunay, Prieur-Recteur, Député de Tréguier.

Bodinier, Député ſuppléant de St. Malo.
Robin de Morhery, Député de Ploermel.
Expilly, Recteur de St. Martin, Député de Léon.
Le Diſſez de Pennaurun, Sénéchal de Lamballe.
Boullaire de la Villemoiſan, Procureur Fiſcal de Lamballe.